

2 DECEMBRE 1973 .-

BARNEVILLE CARTERET (32 kms de Cherbourg). - (50)

oooooooooooooooooooo

Heure : 5 h 30

M. JEAN et son fils habitent une maison proche de la plage, où ils fixent des dispositifs de pêche appelés " paillots " qu'ils viennent relever à marée basse. Cette nuit là, ils virent une intense lumière jaune provenant d'un objet qui semblait posé sur la plage à 150 m environ.

C'était au milieu des paillots, déclare Noël JEAN. C'était rectangulaire. A peu près 2, 50 m sur 1,50 m. C'était gros comme une cuisinière (sic) On est arrivés à 5 h 30, ça a disparu entre 6 h moins dix et six heures moins cinq.

On est reparti tout en regardant la lumière rectangulaire qui s'est tournée vers les dunes puis est revenue sur nous. Elle s'est éteinte et alors on a vu une petite boule bleu-vert au-dessus. Cette boule a diminué et après 6 h on ne voyait plus rien. La boule avait la taille d'un ballon de football.

ENQUETE PAR JANINE ET JACQUES VALLEE: Coordonnées précises de l'atterrissage du 2 Décembre: 49° 23' N et 1° 49' O. Le phare côtier est à 1.200 m de là. Les gendarmes ont noté que des fils de fer barbelés situés à proximité n'étaient pas atteints. Aucune trace de brûlure dans l'herbe, aucune marque sur le sable.

Il avait été annoncé que le radar panoramique de l'aérodrome de Cherbourg - Maupertuis, dont la portée est de 200 kms avait relevé vers 6 h 10 un écho modéré se déplaçant du S.O au NORD. En fait, nous avons appris que le radar avait enregistré deux échos, l'un en direction de CARTERET, l'autre en direction des " Passes de l'Ouest ". Au moment de notre enquête les techniciens du radar ne répondaient plus

SUIVRE : BARTHEVILLE-CARTERET.

aux appels, même à ceux de la gendarmerie en raison semble-t-il d'instructions spéciales qu'ils avaient reçues. D'autre part - et c'est ici que l'affaire de CARTERET prend un caractère bizarre - il semble que d'autres services que la gendarmerie soient maintenant mêlés aux investigations. C'est ce qu'il semble ressortir d'un petit article intitulé " A LA PECHE " publié dans MINUTE N° 609 : " La Gendarmerie, assistée des gens de la Sécurité du Territoire et de SDECE auraient découvert qu'il s'agissait d'équipements anti-radiation de sous-marins."

Or, si un matériel complet fut effectivement découvert, cette trouvaille (qui venait bien à propos pour détourner l'attention des observations d'OWSI !) ne fut faite que le VENDREDI, 7 DECEMBRE, 5 jours plus tard. Ces objets ne se trouvaient d'ailleurs pas sur la plage de CARTERET, mais sur une plage voisine ! Quelqu'un essaie-t-il de " noyer le poisson " à CARTERET ?

L.D.L.N. N° 133 (MARS 1974)